

La légalisation du cannabis ne signifie pas nécessairement qu'il est sécuritaire pour les femmes enceintes d'en consommer. Pourquoi prendre le risque?

Ottawa, le 17 octobre 2018 – La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) est préoccupée par le fait que la légalisation du cannabis d'aujourd'hui pourrait éclipser le nombre croissant d'études médicales qui affirment que la consommation de cannabis pendant la grossesse peut être associée à un risque accru de faible poids à la naissance, d'accouchement avant terme et de mortinaissance en plus de potentiellement avoir des effets négatifs sur le développement du cerveau du bébé.

« En termes simples, il existe déjà des données probantes concluantes qui démontrent que le cannabis est mauvais pour le développement du cerveau des adolescents. En quoi serait-ce différent pour le cerveau du fœtus? », explique la D^{re} Blake, directrice générale de la SOGC. « Les recherches actuelles indiquent que le cannabis risque de causer des dommages permanents à un fœtus en développement, tels que des troubles de mémoire, un comportement hyperactif ainsi qu'un risque accru d'anxiété et de dépression. Pourquoi prendre le risque? »

Le nombre de Canadiennes en âge de procréer qui déclarent fumer du cannabis est en hausse. L'[Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues a signalé en 2015](#) que 20,6 % des femmes de 15 à 19 ans, 29,7 % des femmes de 20 à 24 ans et près de 10 % des femmes de plus de 25 ans consommaient du cannabis. Ces données reflètent dans l'ensemble une montée de la consommation chez les femmes, passant de 7 % en 2013 à 10 % en 2015. On craint que ces chiffres augmentent davantage. Lorsque le Colorado a légalisé le cannabis en 2014, les visites aux urgences pour des affections liées au cannabis chez les adolescents de 13 à 20 ans ont fait un bond de 23 %.

« La recherche sur le cannabis s'est avérée complexe au fil des ans puisque cette drogue était illégale et que les femmes enceintes ou qui allaitent ne peuvent participer aux études. Ainsi, la plupart des données obtenues proviennent de l'autodéclaration de femmes qui pourraient avoir été réticentes à dévoiler leurs réelles habitudes de consommation », indique la D^{re} Blake. « Si l'on examine la situation d'il y a quarante ans, lorsque les données ont commencé à apparaître sur les risques de la consommation d'alcool et de tabac pendant la grossesse, on peut établir des parallèles frappants. On sait que plus une femme consomme, plus elle expose son bébé à des risques, mais on ignore quelle quantité est absolument sécuritaire et quelle quantité est sans contredit nocive, et on ne le saura peut-être jamais ».

« Nous recommandons d'éviter le cannabis durant la grossesse et de chercher d'autres solutions pour soulager la nausée. Pour ce qui est des femmes qui consomment du cannabis pour des raisons médicales, nous leur conseillons de consulter leur fournisseur de soins de santé ».

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la consommation de cannabis pendant la grossesse et l'allaitement, visitez le site <https://www.infogrossesse.ca/learn-more/>.

Pour de plus amples renseignements, ou pour organiser des entrevues, veuillez contacter :

Anne Trueman

Directrice des communications de la SOGC

Courriel : atrueman@sogc.com

Téléphone : 613-730-4192, poste 228

-30-

À propos de la SOGC

La SOGC est l'un des organismes nationaux de spécialité les plus anciens au Canada. Fondée en 1944, la Société a pour mission de faire la promotion de l'excellence dans la pratique des soins en obstétrique et en gynécologie et de faire progresser la santé des femmes grâce au leadership, à la défense des intérêts, à la collaboration et à l'éducation. La SOGC représente les obstétriciens et les gynécologues, les médecins de famille, les infirmières, les sages-femmes et les professionnels paramédicaux qui travaillent dans le domaine de la santé génésique et sexuelle. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de la SOGC : www.sogc.org